

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 18-2022

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 21 septembre à 18 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Président.

Étaient présents : Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Monsieur Frank PARET, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Alexandrine FRAISSE, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés : Monsieur Guillaume FOUR ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2022

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGÈRE

Monsieur le Président rappelle aux Membres de l'Assemblée que le procès-verbal des délibérations de la séance du 16 mai 2022 a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration lors de l'invitation à la séance ordinaire du 21 septembre 2022.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Oui l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.

Date de convocation :	14/09/2022
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de votants :	11
Voix pour :	11
Voix contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Hervé FLAUGÈRE.

La Secrétaire de Séance,

Grabowski

Françoise GRABOWSKI.